

District Foot  
ORNE

## COMPTE-RENDU de REUNION

*A transmettre au plus tard 1 semaine après la réunion*

COMMISSION FAIR PLAY – CR n°1/2021-2022

**Date : 09/11/2021**

**Heure : 9h00**

**Lieu : DOF**

**Animateur :**

**Serge BONNEVILLE**

**Secrétaire de séance :**

**Joël LE PROVOST**

**Participants :**

**J. LE PROVOST – R. LAPORTE – S. BONNEVILLE**

**Ordre du jour :**

**Situation challenge Fair Play au 09/11/2021 – Pointage des cartons jaunes, rouges et forfaits en D1 et D2.**

Serge rappelle le barème en cours des pénalités : carton jaune = 3pts – carton rouge = 10pts – Forfait = 20pts. Il indique que le présent pointage porte sur les journées J1 à J7 incluses, excepté la rencontre FC PAYS AIGLON 2 – BOUCE AS 1 du 23/10/2021 en D1/B, reportée sans date.

Raymond Laporte précise que, jusqu'au 15 novembre 2021, les forfaits ne sont pas pris en compte dans la procédure du « forfait général », ceci en raison des conséquences de la Covid-19, par manque pour certains clubs de joueurs vaccinés. Cependant le barème des points (0pt pour un forfait) et la sanction financière sont appliqués. Faut-il appliquer la pénalité des 20pts pour le Challenge du Fair Play ?

La commission décide de s'aligner sur le règlement général des compétitions. En conséquence, la pénalité des 20pts s'applique aussi au Fair Play.

Joël rappelle un point du règlement relatif aux violences faites aux arbitres et/ou à toute autre personne officielle inscrite sur la feuille de match.

Après quelques soucis techniques dus à un dysfonctionnement de Foot 2000, la commission procède au contrôle des sanctions répertoriées sur les FMI.

En D2/A, le forfait général de La Selle La Forge 3 déclaré en J7 implique que les sanctions infligées aux clubs ayant rencontré antérieurement cette équipe, ne sont pas prises en compte dans la présente situation Fair Play.

A égalité de points de pénalité, les équipes sont départagées au quotient (buts POUR/buts CONTRE).

Ladite situation établie au 09/11/2021, niveaux D1 et D2 sera mise en ligne sur le site pour information auprès des clubs concernés.

Le prochain pointage aura lieu à l'issue des matches « aller ». La date reste à fixer.

***« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel dans les conditions de forme et délai stipulées à l'article 190 des Règlements généraux. »***

La séance est levée à 14h45.

Le Président : Serge BONNEVILLE

Le Secrétaire : Joël LE PROVOST